



Luxembourg, le 16 novembre 2021

Groupe de travail MAEE-ONG

Réunion virtuelle du 29 octobre 2021

Compte-Rendu

Participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE) :

- M. Christophe Schiltz, Coordinateur Général
- M. Manuel Tonnar, Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
- Mme. Sylvie dos Santos, Desk ONG, Coordination Desk ONG et Accords-Cadres Développement
- Mme. Marianne Geiben, Desk ONG, Cofinancements
- Mme. Virginie Gilbert, Desk ONG, Sensibilisation et Environnement
- M. Joé Hein, Desk Action humanitaire

Pour les ONGD :

- Mme Veronique Weis, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Présidente
- Mme. Nicole Ikuku, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Directrice
- M. Richard Graf, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Membre du CA
- M. Michael Feit, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Membre du CA
- M. Frederic Hauptert, Care Luxembourg
- M. Remi Fabbri, Croix-Rouge Luxembourg

1. Approbation de l'ordre du jour

Les points suivants sont ajoutés en tant que divers à l'ordre du jour : étude comparative lancée par CONCORD sur les inégalités et diverses dates.

2. Etat des lieux : Accords-cadres développement

Lors de la réunion, le MAEE informe le groupe de travail que la cérémonie de signature des accords-cadres de développement se tiendra le 2 février 2022 de 14h00 à 15h30 au sein du MAEE. Cinq organisations non gouvernementales signeront en présentiel la reconduction de leurs accords-cadres de développement respectifs. Une ONGD, sous la modalité appels à propositions auparavant, signera son premier accord-cadre développement. Il s'agira également pour deux ONGD déjà sous accord-cadre de développement, de la signature de leur premier accord-cadre en consortium.

Les huit ONGD feront une brève présentation des sept accords-cadres développement qui sera suivie d'une cérémonie de signature en présence en principe de la presse luxembourgeoise. Le MAEE décidera du nombre de personnes par ONGD autorisées dans la salle, en fonction de la situation sanitaire, à une date ultérieure.

Ces sept accords-cadres bénéficieront d'une contribution totale du Ministère d'environ 32 millions € et couvriront la période entre 2022 et 2026. Les activités cofinancées par le Ministère bénéficieront d'un cofinancement à hauteur de 60 à 80 %.

Géographiquement les activités des accords-cadres développement qui seront mises en œuvre par les ONGDS se situeront dans 24 pays.

3. Etat des lieux : Sensibilisation et éducation au développement

Au niveau des accords-cadres sensibilisation (ACSE), un total de 16 programmes sont en cours de négociation. Six ONGD ont profité de l'opportunité d'augmenter leur demande de subside suite aux révisions à la hausse du RNB du STATEC. La date de signature des ACSE a été fixée au **2 février 2022**.

Le budget total des 15 ACSE 2022-2024 en l'état actuel s'élève à environ 8,9 millions d'euros, dont 6,9 millions d'euros de part MAEE. A cela s'ajouteront les budgets des projets annuels, et ceux des deux mandats.

L'appel à propositions pour 2022 des projets annuels a été lancé le 1^e septembre 2021, et la date limite pour la remise des dossiers est fixée au 1^{er} novembre 2021.

Les négociations pour le mandat CITIM reprendront à la mi-novembre lorsque le MAEE aura une vision plus claire du budget disponible sur la ligne SENS pour l'exercice budgétaire 2022.

Une demande de 3^e phase du mandat Rethink your Clothes sera soumise pour mars 2022 au plus tard.

Sur demande du Cercle, le MAEE informe que le budget des programmes et projets sensibilisation et éducation au développement de la majorité des ONGD est en deçà du plafond fixé par la loi.

4. Rapport AidWatch

Le Cercle informe le groupe de travail que le [rapport AidWatch](#) a été publié le 6 octobre 2021 par CONCORD et a été mis à l'ordre du jour du Comité Interministériel de développement qui s'est tenu le 8 novembre 2021. Le rapport dresse un état des lieux de la mise en œuvre de l'APD par pays. Le Luxembourg a enregistré une baisse du chiffre absolu en termes d'APD à cause de la crise sanitaire, toutefois la contribution vers les ONGD a enregistré une hausse. Les recommandations figurant dans le rapport sont soulevées brièvement par le Cercle, notamment, le fait que le Luxembourg se porte porte-parole pour inciter d'autres pays à consacrer 1 % de leur RNB à l'APD, qu'il continue sa politique de développement basée majoritairement sur les donations au lieu de prêts concessionnels, qu'il associe davantage la société civile lors de l'élaboration de nouveaux programmes indicatifs de coopération (PIC) et qu'il rende plus visible le montant de l'APD dédiée au secteur privé.

Le MAEE rappelle que certaines ONGD mettent d'ores et déjà en œuvre une partie des PIC existants et sont consultées lors de l'élaboration de nouveaux PIC. Quant au secteur privé, il faudra définir des critères pour mesurer l'appui dédié au secteur privé mais également pour mesurer les effets de leviers et les économies d'échelle réalisées grâce au secteur privé.

Le Cercle soulève également deux points de réflexion pour l'avenir, notamment la mise en place d'un éventuel mécanisme en cas de crise dans le futur pour maintenir les engagements pluriannuels fait par la Coopération et en particulier le 1% de RNB consacré à l'APD, et quelles formes de partenariats pourraient être davantage renforcées ou créées entre le gouvernement et la société civile pour atteindre les ODD.

5. Charte SEAH : formations et étapes à venir

Le Cercle informe que 29 ONGD dont 37 personnes ont participé à la première formation qui a eu lieu le 13 octobre. La prochaine session est prévue pour le **23 novembre de 16h30-19h30**. Les premiers retours des ONGD sont positifs, qui ont salué la méthodologie employée par la formatrice.

Le FAQ sera finalisé après la deuxième formation en s'articulant sur quatre axes : 1) la relation avec les partenaires du Sud, 2) la mise en place de procédures internes, 3) les obligations et les procédures pour les bénévoles et les ONGD de plus petite envergure, 4) et l'échange de bonnes pratiques au Luxembourg. Pour 2022, le Cercle prévoit, en consultation avec le MAEE, d'organiser une formation sur les dispositifs de prévention et de traitement des violences sexistes et sexuelles (chaîne d'alerte) à développer/mettre en place au sein de l'ONGD et de développer un guide à l'attention des ONGD.

La prochaine session sera enregistrée en respectant le RGPD et mise à disposition des ONGD. Le Cercle demande au MAEE de définir un format pour le rapportage des cas et de le mettre sur le site de la Coopération, afin que les ONGD disposent d'un document standard à remplir lors du renouvellement de l'agrément. La question, à qui l'ONGD devra signaler des potentiels cas se pose, s'agit-il de le rapporter au courriel générique du service ONG ou bien à une ou plusieurs personnes de référence au sein du MAEE. Le MAEE reviendra sur ce point ultérieurement.

6. Divers

6.1.1. Echange Fonds Climat MECDD/Cercle des ONGD

Le Cercle a fait le point sur l'échange avec le MECDD sur le Fonds Climat qui s'est tenu le 14 octobre 2021. Le Cercle informe qu'il organisera une formation sur la mise en place d'indicateurs climat le 24 novembre. Le Cercle informe qu'il a créé fin 2020 une [brochure « Mobilisations autour du changement climatique »](#) contenant une cartographie des projets soutenus par le MECDD. Un appui financier provenant du MECDD à partir de l'année prochaine serait en discussion.

6.1.2. Questionnaire CONCORD

Le Cercle informe le groupe de travail, que CONCORD souhaiterait inviter trois pays qui ont des bons résultats, dont le Luxembourg lors du lancement du rapport portant sur les inégalités qui sera publié en décembre. Il s'agit d'une étude comparative de 24 pays européens sur la prise en compte des inégalités dans les politiques de coopération au développement, élaborée cette année par Concord. Des informations seront prochainement envoyées par le Cercle. Concord réalisera une autre étude en 2022 comprenant des analyses de cas dans différents pays : Burkina Faso, Bangladesh, Paraguay. Les Nations Unies lanceront également un rapport de référence sur « les inégalités et un nouveau contrat éco-social » début 2022 (UNRISD).

6.1.3. Dates diverses

Le MAEE informe que le prochain appel à propositions pour les projets développement sera lancé le **1 décembre 2021** avec une date limite pour la remise des projets fixée au **31 janvier 2022**.

Le Cercle informe qu'une session d'information sera organisée le 7 décembre 2021 de 13h30-16h30 sur comment comprendre et préparer un appel à propositions.

Quant à la déclaration du Ministre à la Chambre prévue le 17 novembre, le Cercle informe avoir préparé une évaluation à mi-parcours de l'accord de coalition gouvernemental qui sera envoyée au Ministère et aux parlementaires en amont.

A noter que le dernier groupe de travail MAEE/ONG aura lieu le 26 novembre 2021. Le premier groupe de travail MAEE/ONG, se tiendra en principe en présentiel dans les locaux du Cercle en janvier 2022.